



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/427

Le 13 mars 2018

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur de l'UIT-R

Objet: **Mise en oeuvre de la Résolution 908 (Rév.CMR-15) – Mise à disposition d'une version expérimentale de l'application «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite»**

Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'informer les Membres de l'UIT-R de l'état d'avancement de l'élaboration d'une méthode électronique sans papier sécurisée pour la soumission et la publication par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite et des observations, conformément au point 1 du *charge le Directeur du Bureau des radiocommunications* de la Résolution **908 (Rév.CMR-15)**.

Pour donner suite à la Résolution 908 (Rév.CMR-15), une application en ligne «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite» a été mise au point, afin de permettre aux administrations de soumettre leurs fiches de notification des réseaux à satellite ou leurs observations concernant une BR IFIC par le biais d'une interface en ligne sans avoir à envoyer des courriels ou des télécopies. Cette application en ligne englobe tous les types de soumissions relatives aux réseaux à satellite ou aux systèmes à satellites.

Cette application en ligne «Soumission électronique des fiches de notification des réseaux à satellite» est désormais à la disposition des administrations et des exploitations jusqu'au 1er juin 2018, afin de faire l'objet d'essais bêta.

Les utilisateurs peuvent accéder à cette application en ligne sur la page web suivante du site web du BR relatif aux services spatiaux: <http://www.itu.int/ITU-R/go/space-e-submission>. Ils y trouveront un guide à leur intention, ouvert à tous les utilisateurs (les dernières informations concernant l'application en ligne seront également publiées sur cette page web). Les utilisateurs sont encouragés à utiliser ce lien pour accéder à l'application.

Afin d'accéder au système, les administrations sont priées dans un premier temps d'informer le Bureau, par télécopie, du titulaire du profil «Administration Manager» (gestionnaire pour l'Administration) qu'ils auront désigné. Ce titulaire désigné pourra ensuite autoriser d'autres titulaires de profils «Administration User» (utilisateur de l'administration), «Operator Manager» (gestionnaire pour un opérateur) ou «Operator User» (utilisateur pour un opérateur) à accéder au système (voir l'**Annexe** pour de plus amples informations sur les différents profils attribués).

Une fois qu'ils disposent des droits d'accès, les utilisateurs peuvent se connecter au système et soumettre des fiches de notification de réseaux à satellite ou des observations, en se rendant sur la page web du BR mentionnée plus haut ou directement sur le site web sécurisé: <https://www.itu.int/ITU-R/space-submissions/external/beta/>.

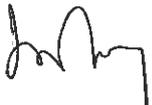
Au cours de la période d'essai allant jusqu'au 1er juin 2018, cette application en ligne sera disponible uniquement à des fins expérimentales. Pendant cette période, la soumission de réseaux à satellite ou d'observations concernant une BR IFIC par le biais de cette application en ligne visera à permettre aux administrations de se familiariser avec le système et ne remplacera pas la soumission officielle par courriel normal (brmail@itu.int) et télécopie (+41 22 730 5785) au BR. Au terme de la période expérimentale, toutes les fiches de notifications et observations soumises par le biais de l'application seront rejetées.

A partir des résultats des essais, le Bureau mettra en place une version de production de l'application et prévoit de diffuser un projet de Règle de procédure relative à la recevabilité suffisamment tôt pour qu'il puisse être examiné lors de la deuxième réunion de 2018 du Comité du Règlement des radiocommunications (actuellement prévue du 16 au 20 juillet 2018). Le Bureau envisage pour l'heure de proposer que ce projet de Règle de procédure impose l'utilisation de l'application en ligne pour les soumissions officielles des fiches de notification de réseaux à satellite et des observations concernant une BR IFIC à compter du 1er août 2018.

Au cours de la période d'essai, une adresse électronique a été créée spécialement pour permettre à votre administration de faire part de toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer ou de proposer des améliorations à apporter à l'application en ligne: spacehelp@itu.int. En outre, le Bureau mettra en place une ligne téléphonique directe (+41 22 730 6777), disponible de 9 heures à 17 heures (heure de Genève), pour aider les utilisateurs qui pourraient rencontrer des difficultés pour accéder à l'application.

Le Bureau des radiocommunications saisit cette occasion pour remercier l'Administration du Japon d'avoir bien voulu apporter une assistance concrète aux fins de l'élaboration de ce projet.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration et espère qu'elle trouvera cette application en ligne utile.



François Rancy
Directeur

Annexe: Gestion des comptes d'utilisateur (2 pages)

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur de l'UIT-R
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

ANNEXE

Gestion des comptes d'utilisateur

- a. Pour obtenir un profil «Administration Manager» (gestionnaire pour une Administration), «Administration User» (utilisateur de l'Administration), «Operator Manager» (gestionnaire pour un opérateur) ou «Operator User» (utilisateur pour un opérateur), un utilisateur devra disposer au préalable d'un compte TIES. Pour demander un tel compte, veuillez suivre la procédure indiquée à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/>. Les utilisateurs devront également disposer d'une adresse électronique valide.
- b. Profil «Administration Manager»: ce profil sera attribué à un membre d'une Administration disposant de tous les droits nécessaires pour télécharger les bases de données et les documents associés, les valider et les soumettre au Bureau, et pour gérer tous les droits d'accès (droit d'ajouter ou de supprimer des comptes «Administration User», «Operator Manager» et «Operator User») d'autres membres de son administration.
- c. Profil «Administration User»: ce profil sera attribué à des membres de l'Administration disposant de tous les droits nécessaires pour télécharger les bases de données et les documents associés, les valider et les soumettre au Bureau, et pour gérer certains droits d'accès (droit d'ajouter ou de supprimer des comptes «Operator Manager» et «Operator User»).
- d. Profil «Operator Manager»: ce profil sera attribué à un membre d'une exploitation disposant de tous les droits nécessaires pour télécharger les bases de données et les documents associés, les valider et les soumettre à l'administration notificatrice, et pour gérer les droits d'accès (droit d'ajouter ou de supprimer des comptes «Operator User»), dans les cas où l'accès lui a été accordé par le ou les titulaires de profils «Administration Manager» ou «Administration User».
- e. Profil «Operator User»: ce profil sera attribué à des membres d'une exploitation disposant de tous les droits nécessaires pour télécharger les bases de données et les documents associés, les valider et les soumettre à l'administration notificatrice.
- f. Le Bureau sera chargé d'enregistrer uniquement les comptes avec un profil «Administration Manager». A cette fin, les administrations sont invitées à lui indiquer, par télécopie (au +41 22 730 5785), la personne qui se verra attribuer un tel profil, en précisant son nom, titre, adresse électronique, numéro de téléphone et identifiant TIES.
- g. Pour leur propre sécurité, les administrations sont priées de tenir le Bureau informé de toute mise à jour des comptes enregistrés dans la base de données du Bureau auxquels sont attachés les droits correspondant au profil «Administration Manager».
- h. **Étapes à suivre:**
 1. Chaque Administration envoie au Bureau une télécopie pour attribuer le ou les profils «Administration Manager». Dès réception du message, le Bureau accorde l'accès à la/aux personne(s) désignée(s).
 2. Les personnes susceptibles de se voir attribuer le profil «Administration User» demandent l'accès à l'application en ligne auprès de la ou des personnes titulaires d'un profil «Administration Manager». L'accès doit être accordé par cette ou ces personnes par le biais de l'interface de gestion utilisateur de l'application en ligne.

3. Les personnes susceptibles de se voir attribuer le profil «Operator Manager» demandent l'accès auprès de la ou des personnes titulaires d'un profil «Administration Manager» ou «Administration User». L'accès doit être accordé par cette ou ces personnes par le biais de l'interface de gestion utilisateur de l'application en ligne.
 4. Les personnes susceptibles de se voir attribuer le profil «Operator User» demandent l'accès auprès de la ou des personnes titulaires d'un profil «Operator Manager», «Administration Manager» ou «Administration User». L'accès doit être accordé par cette ou ces personnes par le biais de l'interface de gestion utilisateur de l'application en ligne.
-